

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 23

Procuration : 4

Votants : 27

L'an deux mille vingt trois

Le : **18 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **12 septembre 2023****OBJET : D2023_6_12**Demande de subventions
pour le city-stade**Présents** : BERTHELON Saskia, BOUCHERIT Daniel, BOURGADE Laure, BUISSON Michel, CHASLARD Brigitte, CHAUSSAT Christian, CORNELIUS Magali, DULAIS Nathalie, FORESTIER-BRUN Fabienne, GAUDILLIERE Michel, GERACI Fabien, GUERIN Sandrine, HELION Pascal, IMARD Catherine, JOUANNET Joël, LACOURARIE Séverine, MASSON Gilles, MOINARD BOUTENEGRE Murielle, MOUMANEIX Pascal, NARDOU Jean-Pierre, THOS Florence, URBAJTEL Patricia, VIEUILLE Robin, VRIET Laure.**Ont donné procuration** : ROUHIER Daniel à BUISSON Michel, BRIANCON Jean-Pierre à LACOURARIE Séverine, MOREAU Dany à MASSON Gilles, VRIET Laure à DULAIS Nathalie.**Secrétaire de séance** : MOINARD BOUTENEGRE Murielle

La commune de BRIE ayant reçu un refus de subvention de la part de l'Agence Nationale du Sport, il convient de modifier le plan de financement pour la création du city-stade.

Le nouveau tableau de financement ci-dessous est proposé :

ORIGINE	MONTANT DE LA DÉPENSE SUBVENTIONNABLE	MONTANT SUBVENTION	
		SOLLICITÉE	ACQUISE
Programme Européen FEDER	109 691 €	67 752 €	
GrandAngoulême	109 691 €	20 000 €	
Auto-financement	Fonds propres	21 939 €	
TOTAL		109 691 €	

Les demandes de subventions auprès du FEDER et du GrandAngoulême ne dépassent pas 80 % du coût total des travaux et le reste à charge pour la commune s'élève à 20 %.

AR Prefecture

016-211600614-20230918-D2023_6_12-DE
Reçu le 22/09/2023

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, adopte ce nouveau plan de financement et donne son accord pour solliciter des subventions auprès du FEDER et du GrandAngoulême.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 21 septembre 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 21 septembre 2023

Le Maire,

Michel BUISSON